

Gouvernement du Québec

Décret 307-2007, 19 avril 2007

CONCERNANT les responsabilités régionales de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les ministres nommés ci-dessous soient responsables des régions inscrites en regard de leur nom :

Mme Nathalie Normandeau	Ministre responsable de la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Mme Monique Gagnon-Tremblay	Ministre responsable de la région de l'Estrie
M. Philippe Couillard	Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
M. Jean-Marc Fournier	Ministre responsable de la région de la Montérégie
M. Benoît Pelletier	Ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec
M. Claude Béchar	Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, de la région de la Côte-Nord et de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean
Mme Michelle Courchesne	Ministre responsable de la région de Laval
M. Raymond Bachand	Ministre responsable de la région de Montréal
M. Laurent Lessard	Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec
Mme Julie Boulet	Ministre responsable de la région de la Mauricie
M. David Whissell	Ministre responsable de la région des Laurentides, de la région de Lanaudière et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

QUE le présent décret remplace le décret n^o 109-2005 du 18 février 2005, modifié par le décret n^o 100-2006 du 28 février 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47930

Gouvernement du Québec

Décret 308-2007, 19 avril 2007

CONCERNANT l'abrogation de certains décrets relatifs à des ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les décrets n^{os} 925-2003 du 10 septembre 2003, 120-2005 du 18 février 2005, 133-2005 du 18 février 2005, 136-2005 du 18 février 2005 et 12-2006 du 25 janvier 2006 soient abrogés.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47931

Gouvernement du Québec

Décret 309-2007, 25 avril 2007

CONCERNANT la nomination des adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Tony Tomassi, député de la circonscription électorale de LaFontaine à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au premier ministre ;

QUE monsieur Vincent Auclair, député de la circonscription électorale de Vimont à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la vice-première ministre et à la ministre des Affaires municipales et des Régions ;

QUE monsieur Roch Cholette, député de la circonscription électorale de Hull à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre des Finances et à la présidente du Conseil du trésor ;

QUE monsieur Guy Ouellette, député de la circonscription électorale de Chomedey à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la Sécurité publique ;

QUE monsieur Russell Copeman, député de la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la Santé et des Services sociaux ;

QUE monsieur Gerry Sklavounos, député de la circonscription électorale de Laurier-Dorion à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

QUE madame Johanne Gonthier, députée de la circonscription électorale de Mégantic-Compton à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;

QUE madame Stéphanie Vallée, députée de la circonscription électorale de Gatineau à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre de la Famille ;

QUE madame Nicole Ménard, députée de la circonscription électorale de Laporte, et monsieur Pierre Arcand, député de la circonscription électorale de Mont-Royal à l'Assemblée nationale, soient nommés adjoints parlementaires au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et au ministre du Tourisme ;

QUE monsieur François Ouimet, député de la circonscription électorale de Marquette à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre des Transports ;

QUE monsieur Emmanuel Dubourg, député de la circonscription électorale de Viau à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

QUE monsieur Pierre Marsan, député de la circonscription électorale de Robert-Baldwin à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles ;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 155-2005 du 2 mars 2005, modifié par le décret n^o 803-2006 du 31 août 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

Gouvernement du Québec

Décret 310-2007, 25 avril 2007

CONCERNANT le Comité ministériel du développement des régions

ATTENDU QUE le décret n^o 111-2005 du 18 février 2005, modifié par le décret n^o 287-2007 du 19 avril 2007, prévoit certaines modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil exécutif et institue le Comité ministériel du développement des régions ;

ATTENDU QU'il y a lieu de définir la composition, le fonctionnement et le mandat du Comité ministériel du développement des régions ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les dispositions suivantes s'appliquent au Comité ministériel du développement des régions :

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Sont membres du Comité ministériel du développement des régions :

— la ministre des Affaires municipales et des Régions et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

— le ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, de la région de la Côte-Nord et de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

— la ministre responsable de la région de l'Estrie ;

— le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale ;

— le ministre responsable de la région de la Montérégie ;

— le ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec ;

— la ministre responsable de la région de Laval ;

— le ministre responsable de la région de Montréal ;

— le ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec ;